

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 janvier 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.614

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 décembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Expertises des études scientifiques, ayant aucun conflit d'intérêt avec les compagnies pharmaceutiques et/ou gouvernement, portant sur : * efficacité du port du masque pour virus grippe par enfants + adultes * dangerosité, bénéfiques/risques du port du masque sur la santé * Dangerosité, risque de transmettre virus grippe d'un enfant * Bénéfices/risques des mesures appliqués sur l'état général des enfants * l'utilité, Bénéfices/risques des infections sur les enfants * Preuve d'instabilité épidémiologiques, sachent que 2020, 1,7% hospitalisation covid » (*sic*).

Nous vous informons que la mission du ministère de la Santé et des Services sociaux n'est pas de faire de recherches scientifiques et que les décisions adoptées sont basées sur des données probantes recueillies par différents organismes, dont l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'avis d'experts qui proviennent d'autres organismes. Les données recueillies et les recherches que l'INSPQ fait sont disponibles en ligne, sur leur site Internet. Les articles scientifiques sont quant à eux disponibles dans les publications scientifiques.

Les diverses publications scientifiques sont également disponibles chez différents éditeurs, dans les universités ou encore dans les bibliothèques.

... 2

Vous pouvez consulter ces 2 sites Web :

Section COVID-19 : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/>

Section Influenza (grippe) : <https://www.inspq.qc.ca/influenza/en-savoir-plus-sur-l-influenza>

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1